

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAEN

R E C E P I S S E D E D E P O T

1, RUE GRUSSE
14037 CAEN CEDEX
TEL : 02.31.85.40.00
TELECOPIE : 02.31.79.16.19

GIE NOFITEX

LE TRIFIDE
RUE CLAUDE BLOCH
14050 CAEN CEDEX

V/REF :
N/REF : 93 B 203 / R-64

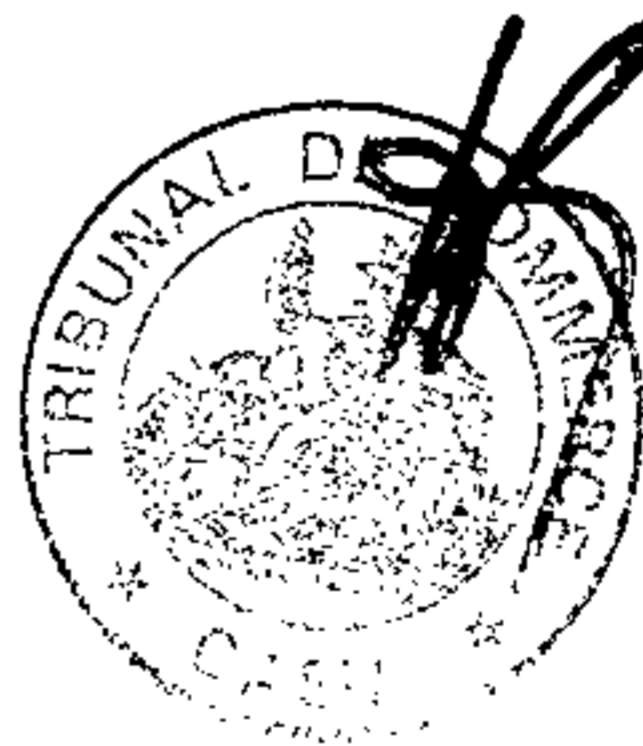
LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 25/11/96, SOUS LE NUMERO R-64,

ORDONNANCE DU PRESIDENT DU TC DE CAEN EN DATE DU 22/11/96
NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

... CONCERNANT LA SOCIETE
RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES "LES MATINES"
SOCIETE ANONYME
10 RTE DE PARIS
CAEN
14000 CAEN

R.C.S CAEN B 390 765 675 (93 B 203)

LE GREFFIER



AFFAIRE : SA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES LES MATINES
10 AV DE PARIS
CAEN
14000 CAEN

O R D O N N A N C E

NO 96 000857

NOUS PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN, ASSISTE DU GREFFIER,
VU LES DISPOSITIONS DE L'ART. 64 DU DECRET NO 67.236 DU 23 MARS 1967,
VU LA REQUETE QUI PRECEDE, LES MOTIFS INVOQUES,
Y FAISANT DROIT,

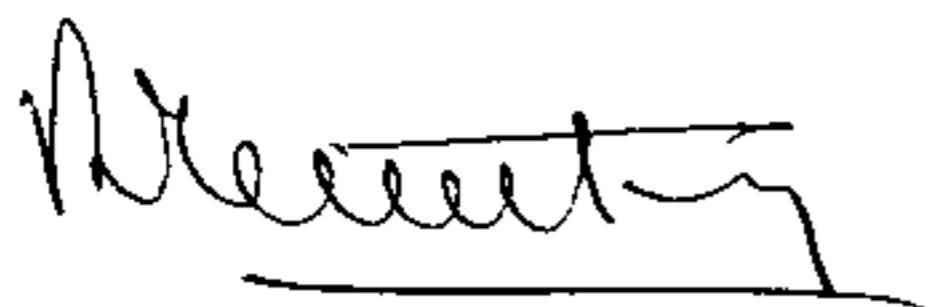
DESIGNONS AUX FINS SOLLICITEES :

MR JEAN-CLAUDE LAIGNEAU
30 QUAI VENDEUVRE 14000 CAEN

REGULIEREMENT INSCRIT SUR LA LISTE ARRETEE PAR LA COUR D'APPEL DE CAEN
AUX CHARGES DE DROIT,

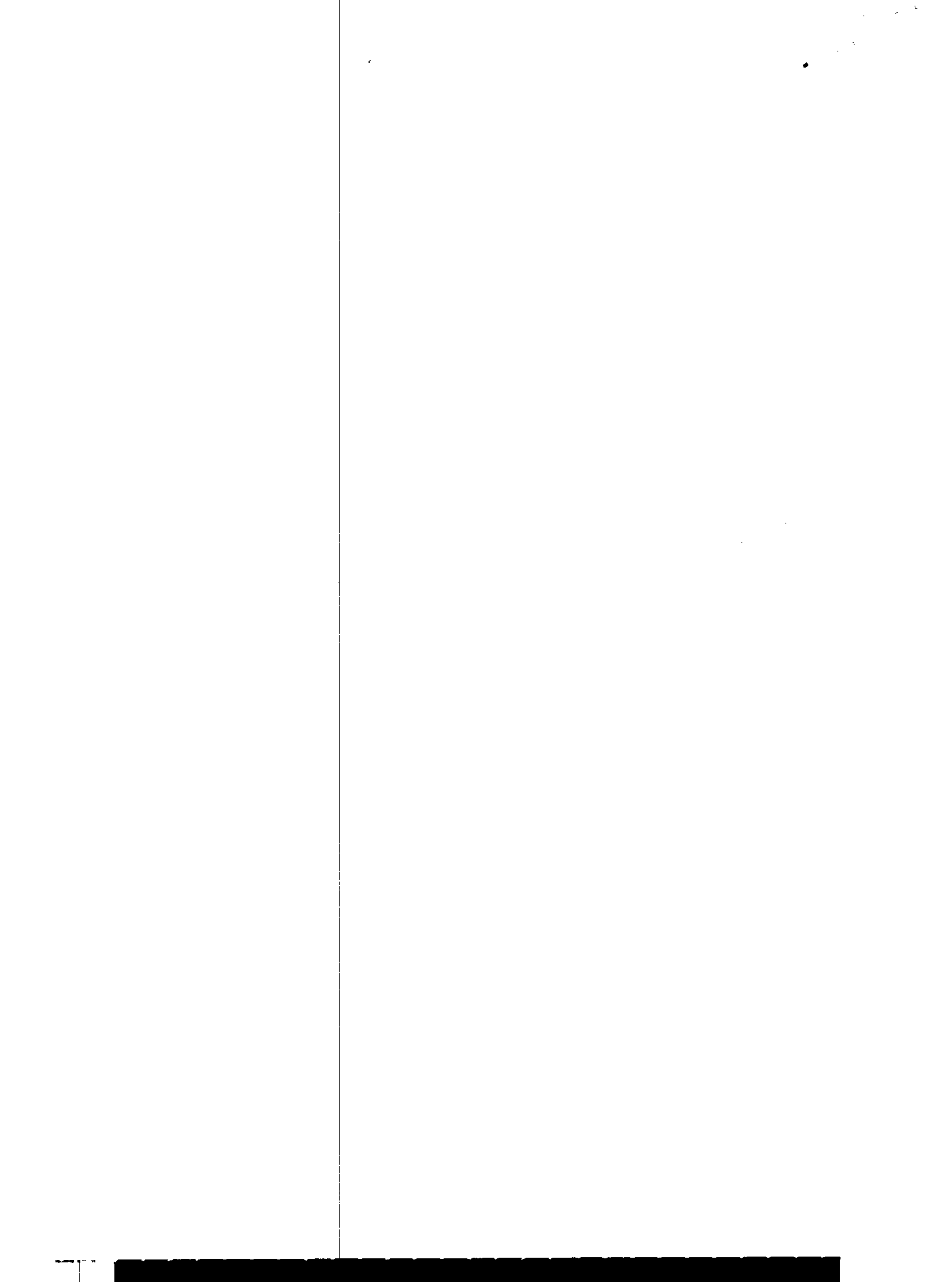
DISONS QU'EN CAS DE REFUS OU D'EMPECHEMENT IL SERA PROCEDE A SON REMPLACE-
MENT DANS LES MEMES FORMES QUE DESSUS,
FAIT A CAEN, LE 22/11/96

LE PRESIDENT,
R.ECOURTEMER



LE GREFFIER,
F.LEGER





**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN**

Le soussigné :

Philippe VOVARD, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société SA PASTEUR,

et agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société SA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES LES MATINES,

a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société SA PASTEUR, société anonyme au capital de 542 800 F, dont le siège est 10 avenue de Paris, 14000 CAEN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CAEN sous le numéro B 573 820 149,

et la société SA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES LES MATINES, société anonyme au capital de 885.400 F, dont le siège est 10 avenue de Paris, 14000 CAEN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CAEN sous le numéro B 390 765 675,

étudient un projet de fusion par absorption de la société SA PASTEUR par la société SA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES LES MATINES.

La société SA PASTEUR ferait apport à la société SA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES LES MATINES de l'intégralité de son actif, à charge de la totalité de son passif. En rémunération de cet apport, la société SA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES LES MATINES attribuerait aux actionnaires de la société SA PASTEUR des actions nouvelles créées à titre d'augmentation de son capital social.

Les conditions et modalités de la fusion seraient déterminées dans un projet de traité de fusion à établir entre les deux sociétés.

C'est pourquoi les requérants ont l'honneur de vous demander, conformément aux dispositions de l'article 377 de la loi du 24 juillet 1966, de bien vouloir désigner en qualité de **Commissaire unique à la fusion et aux apports** :

Monsieur Jean-Claude LAIGNEAU, expert comptable,
domicilié 30 Quai Vendeuvre à CAEN (14),
qui serait chargé :

- d'établir un rapport sur la fusion pour l'ensemble de l'opération, conformément à l'article 257 alinéa 2 du décret du 23 mars 1967, également chargé, conformément aux articles 193 et 377 dernier alinéa de la loi du 24 juillet 1966, d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société SA PASTEUR à la société SA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES LES MATINES, et d'en faire rapport.

Présentée le 22 / 11 / 96 . à Caen .

